



**COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON**

## **PREAVIS MUNICIPAL – N° 07 / 2023**

### **Conseil communal du 19 juin 2023**

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (art 93b), du Règlement sur la comptabilité des communes (art. 34) et du Règlement du Conseil communal (art. 91 et suivants), la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport à votre approbation.

# **Rapport de gestion 2022**

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

## Table des matières

<b>1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	3
a) Municipalité .....	3
b) Conseil communal .....	5
c) Greffe municipal .....	11
d) Sociétés locales .....	12
<b>2. FINANCES</b> .....	14
<b>3. DOMAINES ET BÂTIMENTS</b> .....	18
a) Bâtiments communaux .....	18
a) Forêts .....	21
<b>4. TRAVAUX</b> .....	23
a) Police des constructions .....	23
b) SGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités) .....	24
c) Routes communales et chemins .....	24
d) Déchets .....	25
e) Eaux .....	26
f) Epuration .....	27
<b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b> .....	28
a) Cultes et cimetières .....	28
b) ASIRE .....	28
<b>6. POLICE</b> .....	29
a) Contrôle des habitants .....	29
b) Cimetière.....	29
c) Police.....	30
d) SDIS .....	31
<b>7. SÉCURITÉ SOCIALE</b> .....	32
e) AGENDA 21 .....	32
a) EFAJE.....	32
<b>8. SERVICES INDUSTRIELS</b> .....	34
a) Voirie .....	34
b) Energie.....	34
<b>9. CONCLUSIONS</b> .....	38

# 1. Administration générale

## a) Municipalité

Dicastères	Titulaire
Administration générale – Finances – ASIRE – Informatique – ARGdV – Agenda 21	<b>Alexandre Gygax</b>
Forêts – Bâtiments communaux – Routes communales et chemins – Domaines – Place des sports et buvette – Manifestations – Sociétés locales	<b>Christian Gonin</b>
Police – Employés communaux – Energie – Eclairage public – Cimetières – Cultes – Agenda 21	<b>Michel Collet</b>
Police des constructions – EFAJE – PGA	<b>Lauriane Chuard</b>
Déchets – Eau – Epuration – SDIS – PCI – Affaires sociales	<b>Sylvain Jacot</b>

**Vice-Syndic en 2022** : Christian Gonin

**Séances de la Municipalité en 2022** : 42 séances ordinaires ainsi que de nombreuses autres séances durant lesquelles la Municipalité a reçu diverses délégations ou d'autres Autorités.

**Nombre de décisions prises par la Municipalité en 2022** : 205, soit une moyenne de 4.88 par séance.

### Visite préfectorale – exercice 2022

L'inspection préfectorale annuelle de l'administration s'est tenue mardi 7 février 2023.

A cette occasion, M. Pascal Dessauges, Préfet, a pu constater la bonne gestion des affaires communales et la bonne tenue des divers registres.

## **Délégations de M. Alexandre Gygax, Syndic**

- Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) – Comité
  - Association Région Gros-de-Vaud – Comité
- 

## **Délégation de M. Christian Gonin**

- Triage forestier Le Cerisier – Comité
- 

## **Délégation de Mme Lauriane Chuard**

- Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE) – Comité
- 

## **Délégation de M. Sylvain Jacot**

- SDIS Gros-de-Vaud – Comité

## b) Conseil communal

### Composition du bureau du Conseil

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022

#### **Président**

M. Philippe Moccand

#### **Vice-présidente**

Mme Marylin Brand

#### **Secrétaire**

Mme Tamara Auberson (Niquille)

#### **Secrétaire-suppléant**

M. Denis Gaimard

#### **Scrutateurs**

M. Sébastien Almy

M. Renaud Piccard

#### **Premiers suppléants**

Mme Laurence Najem

Mme Nadine Ragusin

#### **Seconds suppléants**

M. Romain Moccand

M. Manuel Ducret

#### **Président**

M. Christophe Delay

#### **Vice-présidente**

Mme Marylin Brand

#### **Secrétaire**

Mme Tamara Auberson (Niquille)

#### **Secrétaire-suppléant**

M. Denis Gaimard

#### **Scrutateurs**

M. Renaud Piccard

Mme Nadine Ragusin

#### **Premiers suppléants**

Mme Malyka Gonin

M. Manuel Ducret

#### **Seconds suppléants**

M. Jérôme Monnin

Mme Annie Challandes

### Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 4 fois, soit les :

- 4 avril 2022 à la salle de la Balance
- 20 juin 2022 au Château à Lausanne, dans la salle du Parlement vaudois
- 10 octobre 2022 à la salle de la Balance
- 12 décembre 2022 à la salle de la Balance

## Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

### Séance du 4 avril 2022

N° 1 Règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de contrôle des habitants

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 2 Règlement communal fixant le tarif des émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le Conseil communal décide de refuser ce préavis. Il sera repris au prochain conseil.

### Séance du 20 juin 2022

N° 3 Règlement des sépultures et des cimetières de la commune d'Essertines-sur-Yverdon

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 4 Comptes 2021

Le Conseil communal décide d'approuver les comptes 2021.

N° 5 Mise en séparatif du quartier de Monteilly et déplacement de la conduite d'eau potable de la route de Nonfoux

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 6 Règlement communal fixant le tarif des émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

### Séance du 10 octobre 2022

N° 7 Arrêté d'imposition 2023

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

**Séance du 12 décembre 2022**

N° 8 Mise en conformité de la salle de gymnastique, création d'un porche d'entrée et d'un local à engins.

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 9 Budget 2023

Le Conseil communal décide d'accepter le budget 2023.

## Votations fédérales et cantonales et élections 2022

Résultats pour la commune  
d'Essertines-sur-Yverdon

### 13 février – Votation fédérale



**Initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »**

Electeurs inscrits	693
Votants	281
Participation	40.55%
Oui	55
Non	221
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

**Initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »**

Electeurs inscrits	693
Votants	281
Participation	40.55%
Oui	176
Non	101
<b>Résultat</b>	<b>acceptée</b>

**Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)**

Electeurs inscrits	693
Votants	280
Participation	40.40%
Oui	108

Non	159
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

**Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias**

Electeurs inscrits	693
Votants	281
Participation	40.55%
Oui	130
Non	143
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

### 20 mars – Election du Conseil d'Etat



#### 1<sup>er</sup> tour

Electeurs inscrits	697
Votants	229
Participation	32.86%

**Résultat (trois premiers candidats)**

Luisier B. Christelle (élue)	61.14%
Moret Isabelle	57.21%
Borloz Frédéric	56.77%

### 20 mars – Election du Grand Conseil



Electeurs inscrits	697
Votants	226
Participation	32.42%
<b>Résultat (trois premiers partis)</b>	
UDC	29.48%
PLR	26.29%
Vert.e.s	14.57%

## 10 avril – Election du Conseil d'Etat



### 2<sup>ème</sup> tour

Electeurs inscrits	697
Votants	280
Participation	40.17%

### Résultat (quatre premiers candidats)

Borloz Frédéric	67.77%
Moret Isabelle	67.77%
Buffat Michaël	59.71%
Dittli Valérie	59.34%

## 15 mai – Votation fédérale



### Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)

Electeurs inscrits	697
Votants	236
Participation	33.86%
Oui	164
Non	65

**Résultat** *acceptée*

### Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)

Electeurs inscrits	697
Votants	240
Participation	34.43%
Oui	201

Non 37  
**Résultat** *acceptée*

**Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)**

Electeurs inscrits	697
Votants	237
Participation	34.00%
Oui	179
Non	41

**Résultat** *accepté*

## 25 septembre – Votation fédérale



### Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »

Electeurs inscrits	708
Votants	419
Participation	59.18%
Oui	85
Non	324

**Résultat** *refusée*

### Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

Electeurs inscrits	708
Votants	426

Participation	60.17%
Oui	201
Non	214
<b>Résultat</b>	<b>refusé</b>

### Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)

Electeurs inscrits	708
Votants	425
Participation	60.03%
Oui	170
Non	246
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

### Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

Electeurs inscrits	708
Votants	423
Participation	59.75%
Oui	194
Non	201
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

## 25 septembre – Votation cantonale



### Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature

Electeurs inscrits	708
Votants	397
Participation	56.07%
Oui	218
Non	151
<b>Résultat</b>	<b>acceptée</b>

## c) Greffe municipal

### **Organisation du Service**

Le Greffe municipal était composé, au 31 décembre 2022, de deux collaboratrices pour un total de 0.9 EPT.

1 secrétaire municipale à 60%

1 secrétaire adjointe à 30%

### **Tâches du service**

Les principales tâches du Greffe sont les suivantes :

- Préparation des séances et secrétariat de la Municipalité (ordres du jour, procès-verbaux des séances, communication, agenda, transmission des décisions municipales aux services de l'administration communale)
- Rédaction de la correspondance municipale
- Secrétariat du Syndic
- Organisation des manifestations et réceptions municipales
- Communication
- Soutien juridique
- Gestion administrative des domaines
- Gestion des archives communales
- Renseignements généraux à la population
- Suivi des séances du Conseil communal (pilier public, approbation cantonale, interpellations, vœux, questions)
- Relations et coordination avec le Conseil communal (Président, Secrétaire, Commission de gestion, etc.)
- Ouverture et acheminement du courrier
- Réalisation du rapport de gestion, en collaboration avec les services communaux et les organismes intercommunaux
- Gestion du site internet de la Commune et de la zone extranet
- Gestion de la location des salles communales
- Traitement des dossiers des candidats à la naturalisation et organisation des tests de connaissances élémentaires
- Participation au groupe de rédaction du journal communal Essertines-Info

## **d) Sociétés locales et associations villageoises**

Depuis maintenant quelques années, une délégation du collège municipal rencontre les membres des sociétés locales, qui sont :

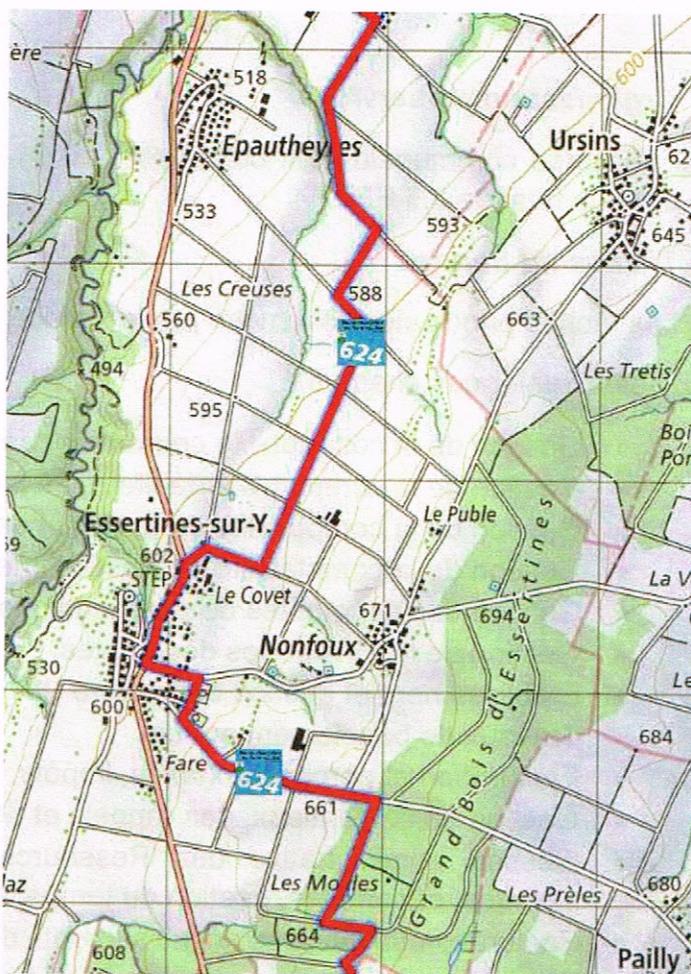
- Les Paysannes vaudoises
- La société de Tir
- Le FC Nord Gros-de-Vaud et le Mouvement Menthue
- Les artisans (marché de Noël)
- Agenda 21
- La Jeunesse d'Essertines
- L'Amicale des Vieux chiffons
- La FSG Essertines
- Les Dames d'Epautheyres (Noël d'Epautheyres, fenêtres de l'Avent...)
- La bibliothèque

lors d'une séance de discussions et d'échanges afin de prendre note de leurs éventuels désirs quant à l'utilisation des locaux communaux pour leurs différentes activités durant l'année. Cette rencontre s'est tenue en 2022, le 26 janvier.

## Itinéraire vélo SuisseMobile à Essertines

Un tracé reliera Yverdon à Echallens en passant sur le territoire de notre commune.

Sur une proposition d'Agenda 21 qui a séduit notre exécutif, ce projet a démarré dès l'automne 2020. En qualité de porteuse du projet, notre municipalité a coordonné ce projet de bout en bout. Les démarches ont débuté avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et l'Office du tourisme vaudois, puis se sont poursuivies avec la commission cantonale, puis fédérale de SuisseMobile. Il a fallu également réunir des représentants des municipalités de Villars-le-Terroir, Vuarrens, Valeyres-sous-Ursins, Pomy et Yverdon-les-Bains, ceci afin de définir le tracé et de relever les curiosités culturelles, naturelles, économiques, historiques et culinaires se trouvant sur le tracé. A relever que la commune d'Echallens n'a pas été associée au projet, compte tenu que le tracé SuisseMobile Echallens – Villars-le-Terroir est déjà existant.



Si l'essentiel du tracé passe en pleine nature sur des chemins bétonnés, nous avons volontairement dirigé le parcours sur la RC401 entre le garage Bovay et la Grande salle afin de soutenir nos commerçants (magasin, restaurant, automates, bancomat).

Bien que la majeure partie du projet a été concrétisé en 2022, c'est en avril 2023 que l'itinéraire nommé « 624 Boucle champêtre du Nord Vaudois » sera mis en service et que ce tracé sera accessible dans l'application des utilisateurs de SuisseMobile.

Avec cette participation, le but de nos communes est de contribuer à la santé de la population par la pratique du sport, d'offrir une possibilité de détente et de découverte de notre région, mais aussi d'offrir la possibilité de se rendre au travail sur un itinéraire agréable et dont le danger est limité.

Bonne nouvelle pour les contribuables de la commune ! L'Etat de Vaud prend en charge la totalité des frais de fournitures et de pose de la signalisation (ce qui n'est pas le cas dans les autres cantons).

## 2. Finances

### **Organisation du service**

La Bourse communale était composée, au 31 décembre 2022, d'une collaboratrice pour un total de 0.5 EPT.

### **Tâches du Service**

Les tâches principales assumées par le service sont les suivantes :

(Selon cahier des charges)

- Gestion de la comptabilité courante et des liquidités
- Gestion de la comptabilité débiteur, de la facturation et des encaissements
- Gestion de la comptabilité créancier et des paiements
- Gestion de la comptabilité d'investissements
- Gestion des décomptes de péréquation et des dépenses thématiques
- Gestion de la TVA et des décomptes
- Etablissement et gestion budgétaire
- Travaux de bouclage annuel
- Facturation et perception (taxes, impôts, droits, autres prestations, etc.)
- Gestion du contentieux, des rappels et des poursuites
- Gestion administrative des Ressources Humaines (salaires, assurances, sinistres, décomptes, gestion du temps, etc...)
- Facturation et suivi des encaissements des loyers des habitations
- Suivi des valeurs, titres et estimations fiscales
- Etablissement des préavis pour les budgets, comptes et arrêtés d'imposition
- Relations avec les institutions de l'Etat de Vaud et la Préfecture
- Séances diverses selon les besoins de la Municipalité, du Conseil communal et ses commissions

(Hors cahier des charges)

- Analyse financière et planification financière
- Gestion du service de la dette, du plafond d'endettement et des relations bancaires
- Gestion informatique Finances (paramétrage, suivi des normes, etc.)
- Gestion comptable et administrative de l'entente intercommunale pour la centrifugeuse
- Contrôles internes et suivi des flux financiers
- Statistiques selon les demandes de la Confédération et de l'Etat de Vaud
- Diverses gestions de projet sur demande

## Comptabilité créancier et débiteur

Au cours de l'année 2022, la bourse communale a traité 724 factures de créanciers, établi 2077 factures débiteurs dont 166 rappels.

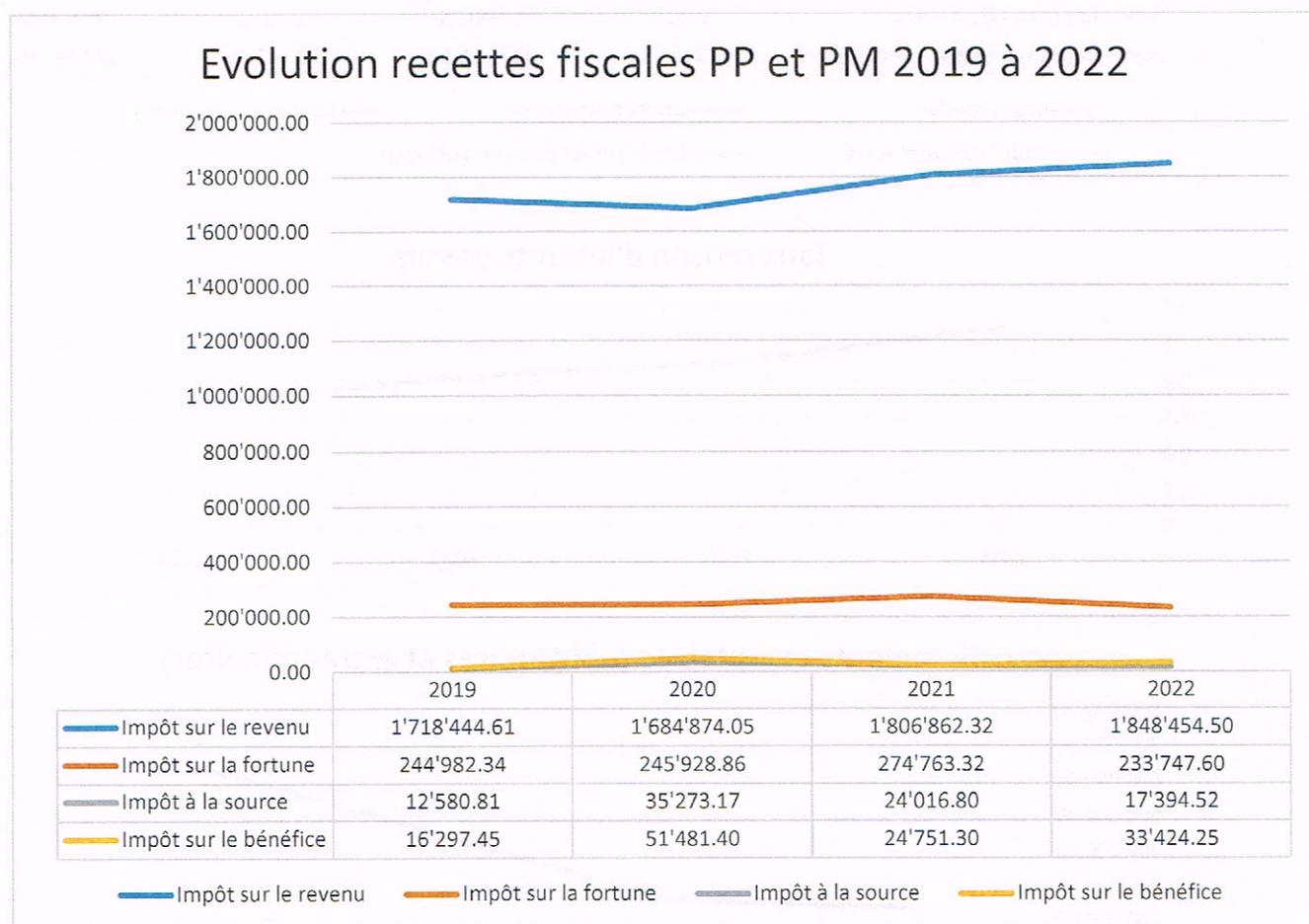
## Contentieux

Durant l'année 2022, 7 remboursements de poursuite ont été encaissés, 5 actes de défaut de biens ont été traités et 18 dossiers de poursuites étaient en cours au 31 décembre.

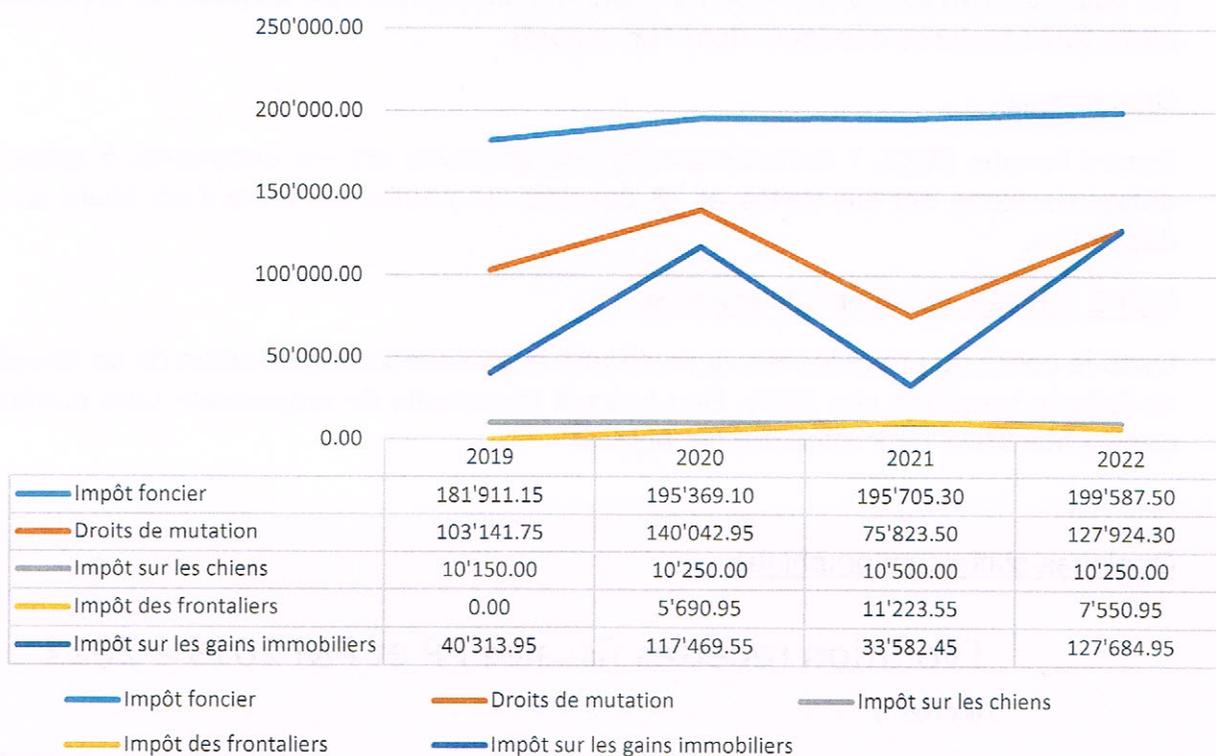
## MCH2 (Modèle comptable harmonisé)

Dans le cadre du projet MCH2, la commune a fait l'annonce au Canton de sa décision de faire la transition dès 2025. Des travaux importants de préparation sont entrepris depuis mai 2023 pour atteindre cet objectif.

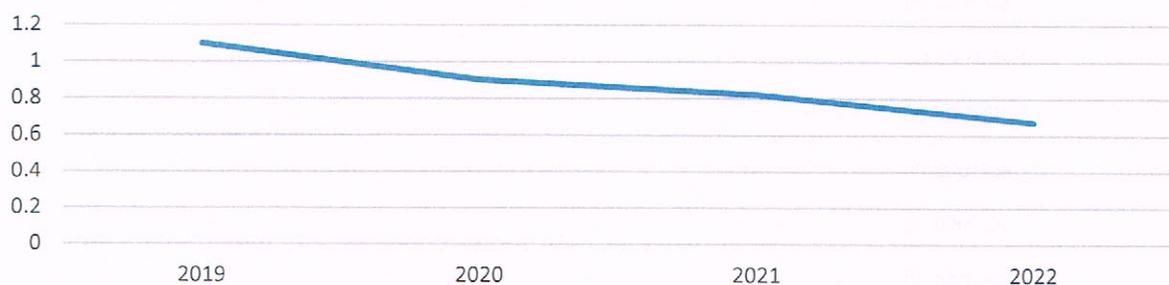
## Quelques chiffres en graphique



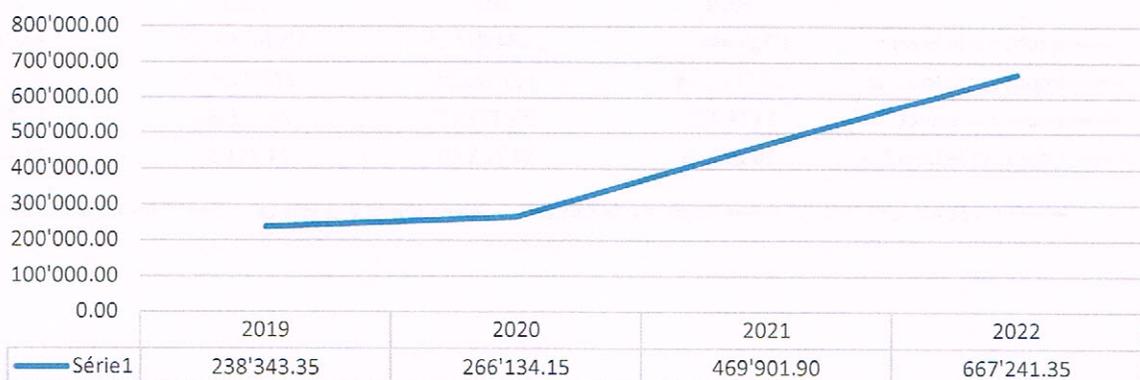
## Autres recettes fiscales et impôts 2019 à 2022



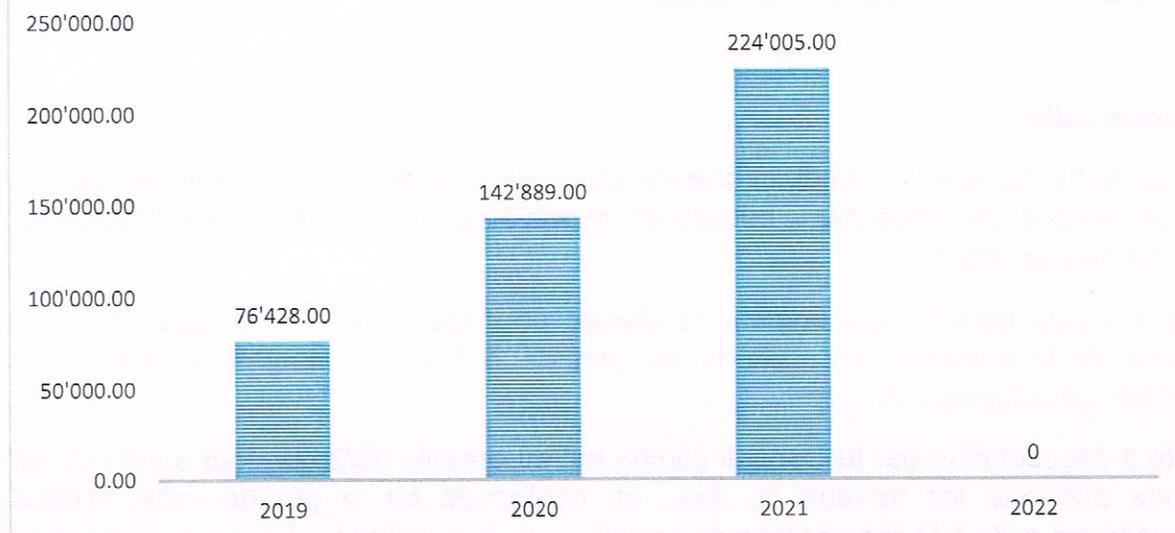
## Taux moyen d'intérêts passifs



## Amortissements comptables (obligatoires et extraordinaires)

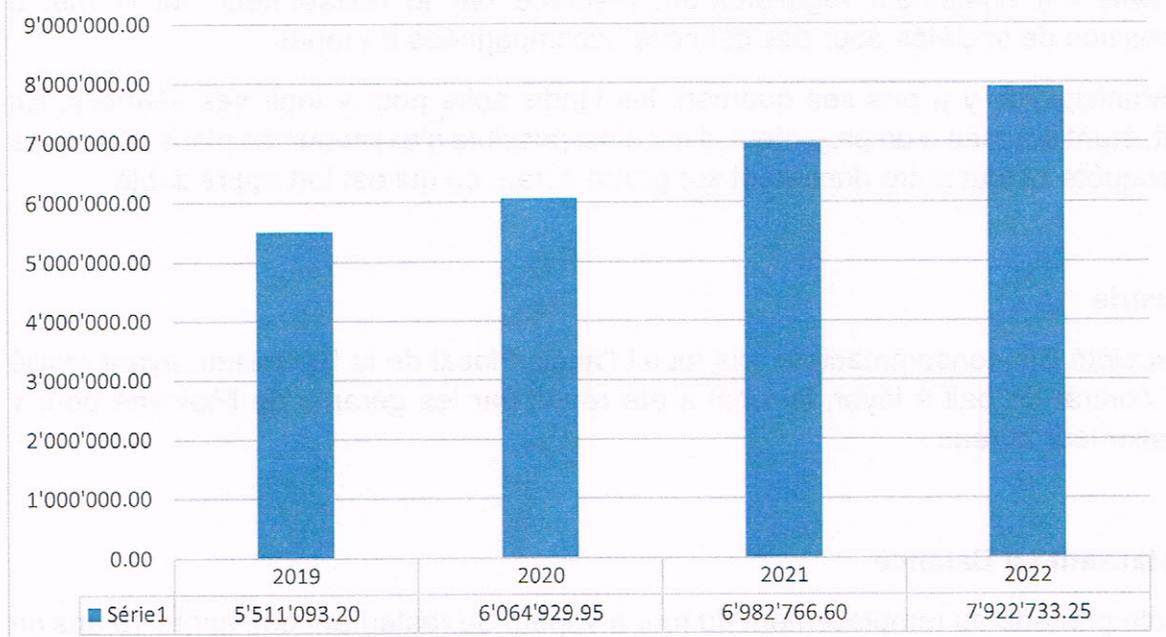


## RETOURS SUR LES DÉPENSES THÉMATIQUES (ROUTES ET FORÊTS)



**(NB : déclaration en cours pour 2022)**

## Evolution de la dette



## 3. Domaines et Bâtiments

### a) Bâtiments communaux

#### Grande salle

En semaine, du lundi au jeudi, la grande salle est occupée la journée par les classes d'Essertines et en soirée par la société de gymnastique. Elle a été louée à 12 reprises durant l'année 2022.

Nos sociétés locales l'ont également utilisée pour les soirées théâtrales et soirée fondue de la jeunesse, les soirées de gym de la FSG, le marché de Noël et la conférence d'Agenda 21.

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 08/2022, tout a été mis en œuvre afin que les travaux de mise en conformité de la grande salle, rendus nécessaires suite à la construction du complexe communal et scolaire et l'arrivée d'un grand nombre d'élèves dès la rentrée scolaire 2023/2024, puissent être réalisés.

#### Salle de la Balance

La salle de la Balance a été louée à 7 reprises durant l'année 2022.

La salle est également régulièrement réservée par le restaurateur qui la met à disposition de sociétés pour des séances accompagnées du repas.

La Municipalité, y a pris ses quartiers les lundis soirs pour y tenir ses séances. En effet, étant équipée d'un projecteur, il est ainsi possible d'examiner les plans des mises à l'enquête et tout autre document sur grand écran, ce qui est fort appréciable.

#### Epicerie

La société Bio-consommateur, qui louait l'ancien local de la Raiffeisen, ayant résilié son contrat de bail à loyer, le local a été repris par les gérants de l'épicerie pour y installer leur bureau.

#### Restaurant La Balance

Il a été procédé au remplacement du four à vapeur du restaurant qui, après 15 ans de bons et loyaux services, était hors d'usage.

M. Auteri a été autorisé à installer un distributeur à pizzas sous le couvert de la grande salle.

### **Immeuble route d'Yverdon 3 et 3b, Essertines-sur-Yverdon**

Durant l'année 2022, nous avons rencontré un changement de locataire dans le bâtiment route d'Yverdon 3 ainsi qu'un au 3b.

Divers menus travaux d'entretien courant ont été réalisés.

Les logements sont tous loués à ce jour.

### **Refuge des Grands Moilles**

Le refuge a été loué à 18 reprises durant l'année 2022.

### **Eglise**

Le micro de l'église ayant été dérobé, il a été fait l'acquisition d'un nouveau. Afin d'éviter que cette situation se reproduise, une boîte à clés a été installée afin que les clés de toutes les armoires de l'église puissent y être rangées.

Il a été nécessaire de remplacer la régulation du chauffage qui dysfonctionnait.

### **Congélateur communal**

Quelques changements de locataires sont intervenus en 2022. Le congélateur est bien loué. Seules 4 ou 5 cases sont vides.

### **Collège Nonfoux**

Suite au départ du Matas (Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité), les travaux de transformations des locaux en logement ont débuté en octobre 2022. Les loyers ont été réglés par l'ASIRE jusqu'au 31 décembre 2022.

### **Collège Epautheyres**

Les stores du bâtiment, dont une partie (au rez) a été endommagée par les jets de ballons, ont été remplacés. Notre assureur, la Vaudoise Assurances, a pris en charge le remplacement des deux stores du rez. Une grille de protection a été posée devant les stores du rez afin d'éviter qu'ils ne soient à nouveau abîmés par des tirs de ballons.

Le petit local au sous-sol a changé de locataire à la date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

La salle de classe est mise à disposition pour des cours de yoga et de gym durant la semaine.

Il est également utilisé par les habitants du hameau dans le cadre du Noël d'Epautheyres et de leur repas canadien en été.

## **Collège Essertines**

Des problèmes de chauffage ont dû être résolus durant l'année 2022. En effet, la pompe de circulation était hors d'usage, ce qui a nécessité son remplacement. Les occupants du collège, soit les écoles et le personnel de l'administration, ainsi que ceux des bâtiments raccordés au chauffage à distance ont subi quelques désagréments en raison du manque de chauffage.

## **Bâtiment rue du Milieu 4 – bibliothèque**

Rien de particulier à signaler pour ce bâtiment en 2022.

## **Complexe communal et scolaire**

La construction du complexe communal et scolaire a bien occupé le comité de pilotage (COPIL) constitué de trois municipaux, Lauriane Chuard, Michel Collet et Christian Gonin, de représentants de l'ASIRE, du AMO (aide au maître d'ouvrage), soit le bureau F-Partenaires SA, de M. Staudenmann du bureau Brunner & Carrard et M. Stéphane Saudan de l'entreprise GEY SA, adjudicataire du projet, qui s'est réuni à vingt reprises entre le 20 janvier et le 7 décembre 2022.

Lors de ces séances, ont été discutés, étudiés, négociés, tous les aspects liés à la construction du bâtiment, les modifications du projet, les travaux à plus-value à réaliser, etc...

La construction du bâtiment a également fait l'objet d'un suivi rapproché par des séances de chantier hebdomadaires, qui se sont tenues entre le 20 janvier et le 21 décembre 2022.

Ce sont donc un grand nombre d'heures, entre entretiens, rendez-vous, discussions, échanges de courriers et courriels, qui ont occupé les municipaux pour s'assurer que la réalisation du bâtiment se déroule dans les meilleures conditions.

## **Rue du Coin 7 - four à pain et appartement**

Il a été procédé au remplacement de la cuisine du logement et à divers travaux d'entretien courant, notamment aux mises en conformité des installations électriques du bâtiment suite au contrôle OIBT.

Le four à pain a été mis en service à l'occasion de la Fête nationale mais également pour la Fournée 2022 et la fête villageoise. Il a également été servi pour la réalisation de gâteaux à l'occasion du culte du Jeûne fédéral qui s'est tenu en l'église d'Essertines.

## **Place de sports et Buvette**

La cantine du foot a été louée par des habitants de la commune 12 fois durant l'année 2022.

Un panneau solaire a été endommagé par le jet d'un objet lourd ; il a dû être remplacé. Ce dommage a également eu pour cause une perte d'exploitation, l'installation n'ayant plus fonctionné durant une période. Notre assureur, la Vaudoise assurance a pris en charge les frais de remplacement du panneau mais n'est pas entré en matière sur la perte d'exploitation.

Repose d'un treillis de protection le long de la route de Pailly

A la demande de la Romande Energie, il a été procédé au contrôle périodique des installations électriques OIBT, suite auquel il a été nécessaire de déplacer l'onduleur des panneaux solaires.

Le FC Essertines ayant cessé toute activité, les locaux ont été mis à disposition du FC Nord Gros-de-Vaud et du Mouvement Menthue.

Les juniors s'y entraînent du lundi au vendredi et les matchs se déroulent généralement le vendredi pour les juniors et le samedi pour les seniors.

### **a) Forêts**

Nous faisons partie du groupement forestier du 8<sup>ème</sup> arrondissement qui a été réorganisé en 2020 ; il comporte aujourd'hui 14 communes, soit Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Ependes, Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Penthéraz, Pomy, Rueyres, Suchy, Ursins, Valeyres-sour-Ursins et Vuarrens, ainsi que l'Etat de Vaud.

Soit une surface totale de 1961 ha répartie de 1224 ha de forêts communales et 557 ha de forêts privées.

### **b) Domaines**

La commune est propriétaire d'une surface de 390'361 m<sup>2</sup> de terrain agricole, divisée en 31 parcelles, affermées à des agriculteurs domiciliés dans la commune. En 2022, le collège municipal a décidé d'établir un règlement communal définissant l'attribution des dites parcelles agricoles communales.

Les baux à ferme agricole sont établis pour une durée déterminée de 6 ans (minimum légal).

Les précédents baux arrivant à échéance à la date du 31 octobre 2022, ils ont été remis au concours ; les agriculteurs avaient un délai au 31 juillet 2022 pour faire part de leur intérêt à louer, voire relouer une parcelle communale.

Les nouveaux baux à loyer ont été établis pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2028.

Les tarifs de location ont été revus afin de correspondre aux tarifs conseillés par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ; les locations représentent un montant annuel de CHF 20'588.-

Les locations sont destinées à la culture de céréales, de légumes, de fruits et de légumes secs.

Les locations sont destinées à la culture de céréales, de légumes, de fruits et de légumes secs.

Les locations sont destinées à la culture de céréales, de légumes, de fruits et de légumes secs.

Les locations sont destinées à la culture de céréales, de légumes, de fruits et de légumes secs.

Les locations sont destinées à la culture de céréales, de légumes, de fruits et de légumes secs.

5) Fruits

Les locations sont destinées à la culture de fruits et légumes secs.

Les locations sont destinées à la culture de fruits et légumes secs.

6) Céréales

Les locations sont destinées à la culture de céréales.

Les locations sont destinées à la culture de céréales.

Les locations sont destinées à la culture de céréales.

## 4. Travaux

### a) Police des constructions

Au cours de l'année 2022, le service de la police des constructions a délivré

- 22 permis de construire (17 en 2021 / + 29%).  
Les permis délivrés concernent principalement des changements de chauffage par une PAC, mais aussi des pergolas, constructions nouvelles et transformations de rural.  
Une vingtaine de dossiers est aussi à l'étude dont certains déboucheront sur un permis de construire.
- 5 demandes d'autorisation municipale (18 en 2021 / - 72%).  
Cette grande différence provient du fait qu'en 2021, la municipalité a décidé de mettre en application de la directive RCPE501. Cette directive s'applique aux piscine, SPA, jacuzzi et autres bassins d'agrément. Toutes les piscines non chauffées, dont la contenance est inférieure à 5m<sup>3</sup> et qui sont démontées chaque année sont dispensées de toute procédure.  
Les piscines non chauffées, qui sont démontées en hiver, d'une capacité de 5m<sup>3</sup> et plus, doivent faire l'objet d'une autorisation municipale. Si la piscine devient fixe, une procédure d'enquête allégée sera alors exigée  
Les piscines qui ne sont pas démontées d'une année à l'autre, qui sont chauffées, qui sont à l'usage de plusieurs familles qui sont enterrées ou se situent en zone agricole doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale
- 2 permis d'habiter/utiliser (8 en 2021)
- 18 annonces d'installations de panneaux photovoltaïques

La Municipalité a en outre procédé à la levée de 11 oppositions.

Par ailleurs, des rencontres avec la DGTL, la CDAP, la préfecture et notre avocat conseil ont eu lieu afin d'obtenir des conseils ou de statuer dans des dossiers litigieux.

L'année 2022 a aussi permis de mettre en œuvre notre nouveau règlement sur les émoluments en matière de police des constructions, le conseil communal l'ayant validé le 20 juin et la Conseillère d'Etat, Mme Christelle Luisier-Brodard, le 13 septembre. Le but était de mettre à jour notre ancien règlement qui datait de 2005. En effet, certaines prestations ne pouvaient être facturées et le plafond maximal était vite atteint lors du traitement des gros dossiers.

## **b) SGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités)**

L'étude pour l'établissement de cette stratégie a débuté en janvier 2020 dans le Gros de Vaud. Elle définit les principes applicables à l'ensemble des planifications relatives aux zones d'activités du district, tout en impliquant une dimension économique. Le diagnostic et les premières propositions de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités ont été posés durant l'année 2021.

Le Plan directeur cantonal (PDCn) préconise de regrouper les zones d'activités en trois catégories : les sites d'activités stratégiques (SSDA), établis par le Canton, et les zones régionales et locales reconnues par les régions, Essertines faisant partie des zones locales.

L'étude réalisée a permis de dimensionner la surface totale présente en ZA. Celle-ci se monte à 206.85 ha dont seuls 62.6 ha se trouvent être mobilisables ou potentiellement mobilisables. Une consultation auprès des communes sur leurs besoins de reconversions en zone d'activités ou de dézonages a été effectuée. De plus, l'évolution des emplois démontre qu'à l'horizon 2040 de nouveaux emplois devraient s'implanter dans le Gros de Vaud, dont 2'360 devraient être accueillis en ZA. La région présente un sous-dimensionnement en ZA et nécessite la création de nouvelles zones ou l'extension de zones existantes pour pouvoir assurer une place à la totalité des emplois supplémentaires destinés aux zones d'activités. A ce stade, l'emplacement exact de ces nouvelles zones ou de ces extensions n'a pas encore été définitivement arrêté.

Le dossier complet du SGZA a été déposé le 09 septembre 2022 auprès du Canton pour examen préalable. Les différents services cantonaux disposent dès lors de 3 mois pour en faire une analyse et présenter leurs remarques sur le rapport. À la suite de cela, le dossier sera mis en consultation publique durant 30 jours. En parallèle, une information aux communes et aux entreprises sera planifiée. L'ensemble de ce processus et des divers échanges qui en découleront permettront de réadapter et finaliser le dossier avant son envoi pour validation par les Municipalités et Conseils Communaux.

## **c) Routes communales et chemins**

Durant l'année 2022, le dossier des opérations liées à l'étude de réaménagement de la RC 401 en traversée de localité a avancé. Il a été procédé au remplacement du revêtement de la rue de l'Eglise et de divers regards sur les routes communales.

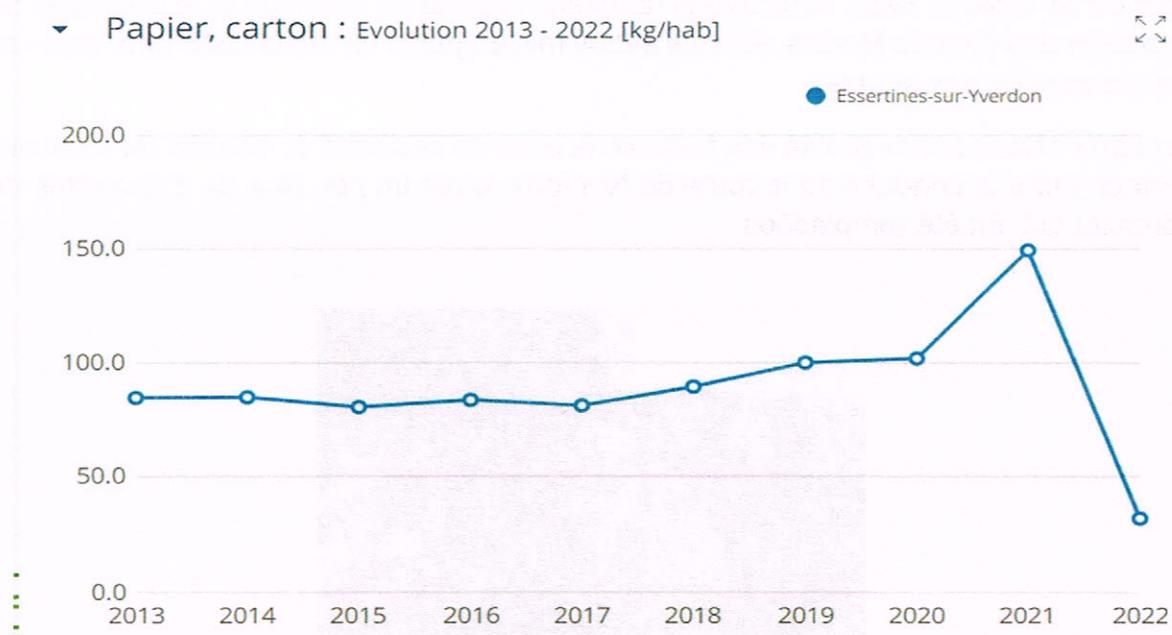
Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse Kubota durant l'été, en remplacement de l'ancien, suite à de nombreux problèmes mécaniques et électriques.

L'état de la chaussée s'étant énormément dégradé et des flaques d'eau se formant en bordure de la route cantonale, il a été nécessaire de la taconner à certains endroits, notamment le long des trottoirs.

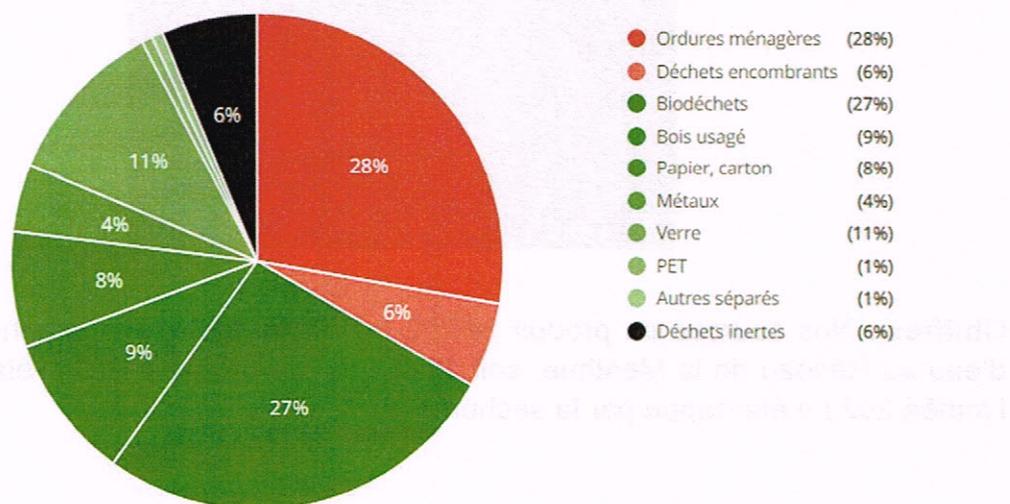
## d) Déchets

Afin de pouvoir continuer à recevoir les DSM (déchets spéciaux ménagers) à la déchetterie, nous avons dû faire quelques travaux d'aménagements. Les clôtures ont été refaites, les aérations du local DSM ont été créées, une signalétique et un extincteur ont été mis en place.

En 2022, nous pouvons constater que la benne compactante pour le papier/carton, ainsi que sa surveillance a porté ses fruits. Nous sommes passés de 34.4 tonnes en 2022 contre 157.4 tonnes en 2021.



Le graphique ci-dessous montre la répartition des déchets urbains collectés dans notre commune en 2022.



## e) Eaux

En 2022, quatre prélèvements en autocontrôle ont été effectués dans notre réseau d'eau, conformément au programme d'analyses de l'Office de la consommation. Ces derniers se sont tous révélés conformes aux normes en vigueur.

**Inspection** : Par ailleurs, l'Office de la consommation de l'Etat de Vaud a procédé, le 13 octobre 2022, à une inspection de l'ensemble de notre réseau d'eau et des différentes procédures mises en place. Sur la base du rapport qui nous a été remis en date du 31 octobre 2022, nous avons remplacé la porte du réservoir et le couvercle de la source des Grands Moilles, et nous avons mis en place un relais CMS pour recevoir les alarmes de nos sources.

**Travaux** : Nous avons profité des travaux de mise en séparatif du quartier de Monteilly pour changer la conduite de la route de Nonfoux. C'est un peu plus de 210 mètres de conduite qui ont été remplacées.



**Chiffres** : Nos sources ont produit 34'293 m<sup>3</sup> d'eau. Nous avons acheté 56'115 m<sup>3</sup> d'eau au Réseau de la Menthue, soit 12'494 m<sup>3</sup> de plus que 2021, étant donné que l'année 2022 a été frappée par la sécheresse.

## f) Epuration

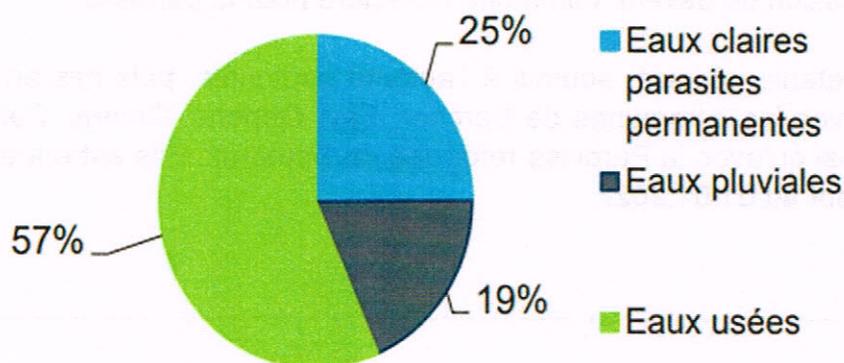
Les résultats des analyses montrent que la STEP respecte les exigences de l'OEaux, avec aucun dépassement sur 12 prélèvements. Tout au long de l'année, la dégradation des différents types de pollution (carbonée, azotée et phosphorée) a été globalement bien maîtrisée.

**Travaux :** La mise en séparatif du quartier de Monteilly a débuté le 26 septembre 2022. C'était le dernier quartier de la commune dont les eaux claires et usées n'étaient pas encore séparées.

**Chiffres :** la STEP d'Essertines a traité 46'226 m<sup>3</sup> d'eaux usées soit 126 m<sup>3</sup> par jour.

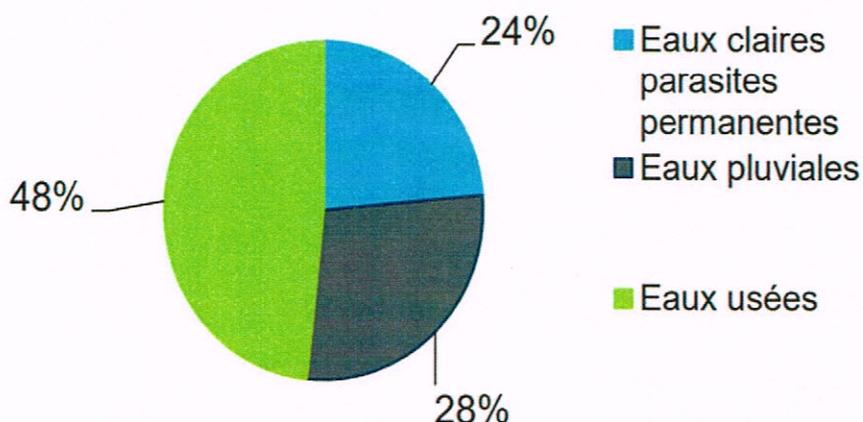
Année 2022

### Type d'eaux arrivant à la STEP



Année 2021

### Type d'eaux arrivant à la STEP



## 5. Instruction publique et cultes

### a) Cultes et cimetières

#### **Convention intercommunale pour les musiciens de la paroisse du Sauteruz**

Selon la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 09.01.2007, les communes ont entre autre l'obligation de rétribuer les musiciens d'église.

Jusqu'en 2021, chaque commune rémunérait ses organistes et musiciens de manière disparate. Afin de parvenir à une situation juridiquement correcte (déclaration des cotisations aux assurances sociales même pour des revenus modestes) et équitable (harmonisation des tarifs selon la Directive du Conseil synodal), notre municipalité a accepté la mission de devenir commune boursière pour la paroisse.

Nous avons établi, négocié, soumis à l'autorité cantonale, puis mis en vigueur une convention avec les communes de Bercher, Fey, Oppens, Orzens, Pailly, Rueyres, Vuarrens, ainsi qu'avec la Paroisse réformée du Sauteruz. Elle est entrée en vigueur rétroactivement au 01.01.2022.

---

### b) ASIRE

La commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Le préavis n° 02-2023 concernant le rapport de gestion 2022 de ladite association peut être disponible sur leur site internet ou est à disposition à l'administration communale.

## 6. Police

### a) Contrôle des habitants

Durant l'année 2022, nous avons enregistré les mouvements suivants :

- 85 départs
- 104 arrivées
- 12 naissances
- 4 décès

Au 31 décembre 2022, la population se montait à 1087 habitants, dont :

- 931 personnes de nationalité suisse
- 156 de nationalité étrangère
- 12 jeunes ayant atteint leur majorité
- 5 personnes ayant plus de 90 ans

Au 31 décembre 2022, le Doyen de notre village est âgé de 95 ans.

---

### b) Cimetières

#### Nouveau règlement sur les cimetières

L'ancien règlement sur les sépultures et les cimetières datait de 2005. Bien qu'il n'était pas très ancien, il était devenu nécessaire de clarifier un certain nombre de critères, de règles et de conditions, et d'apporter quelques compléments et modifications.

Les changements ont porté notamment sur les points suivants :

- Adaptation des prix des prestations de la commune. Par exemple, avoir séjourné au moins 5 ans dans la commune pour bénéficier de prix réduits (1 an auparavant)
- Clarification pour la facturation des différentes prestations
- De plus en plus de personnes font le choix d'une incinération au lieu d'une inhumation. Il est devenu nécessaire de définir de nouveaux secteurs pour les tombes cinéraires
- Un important processus de désaffectation partielle a démarré en novembre 2022. La plupart des urnes cinéraires ne sont pas réclamées. Il convenait de créer un jardin du souvenir où les cendres seront déposées de manière anonyme
- Possibilité de tombes cinéraires pour enfants. Permet aux familles de disposer d'un délai de 40 ans (30 pour les adultes).
- Réorganisation des différents secteurs des cimetières d'Essertines et d'Epautheyres

## **Désaffectation**

Le règlement sur les sépultures et les cimetières prévoit que les concessions ordinaires (tombes de corps, tombes cinéraires, columbarium) sont accordées pour une durée de 30 ans, 40 ans pour les enfants.

Un processus de désaffectation a débuté en novembre 2022 par des publications dans la FAO et les médias locaux.

Au cimetière d'Essertines, 48 tombes de corps (67 défunts en tenant compte des urnes cinéraires) et 7 cases du columbarium (12 défunts) seront désaffectées en 2023.

Au cimetière d'Epautheyres, 20 tombes de corps (25 défunts) seront désaffectées.

---

## **c) Police**

### **Actions de prévention de la criminalité**

La période novembre – décembre est particulièrement propice pour les cambriolages. Durant l'automne 2022, plusieurs habitations dans la commune ont été visitées, des biens dérobés et des dégâts constatés (serrures forcées, etc.). Les malfrats souillent les logements, laissant non seulement derrière eux des traces physiques mais également psychologiques pour les victimes.

En matière de cybercriminalité, d'autres imposteurs sont très actifs sur internet.

Au vu des événements constatés sur le territoire de notre commune, nous avons mandaté la gendarmerie pour réaliser deux séances d'information à la population :

- 4 novembre 2022, thème « Comment vous protéger des cambriolages »
- 9 décembre 2022, thème « Cybercriminalité, arnaques sur internet, smartphone ».

Environ 40 personnes, essentiellement des seniors, ont participé à chacune de ces conférences.

### **Naturalisation**

En qualité d'autorité de proximité, l'administration communale, deux conseillers communaux et la municipalité procèdent au processus sur le plan communal, à savoir conduisent un test de connaissances générales, un rapport d'enquête et une audition. Cette dernière vise à connaître le niveau d'intégration des requérants. Ces informations confidentielles sont ensuite transmises au Service cantonal de la Population.

En 2022, 3 personnes (individuels) et 2 familles ont obtenu la nationalité suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la commune.

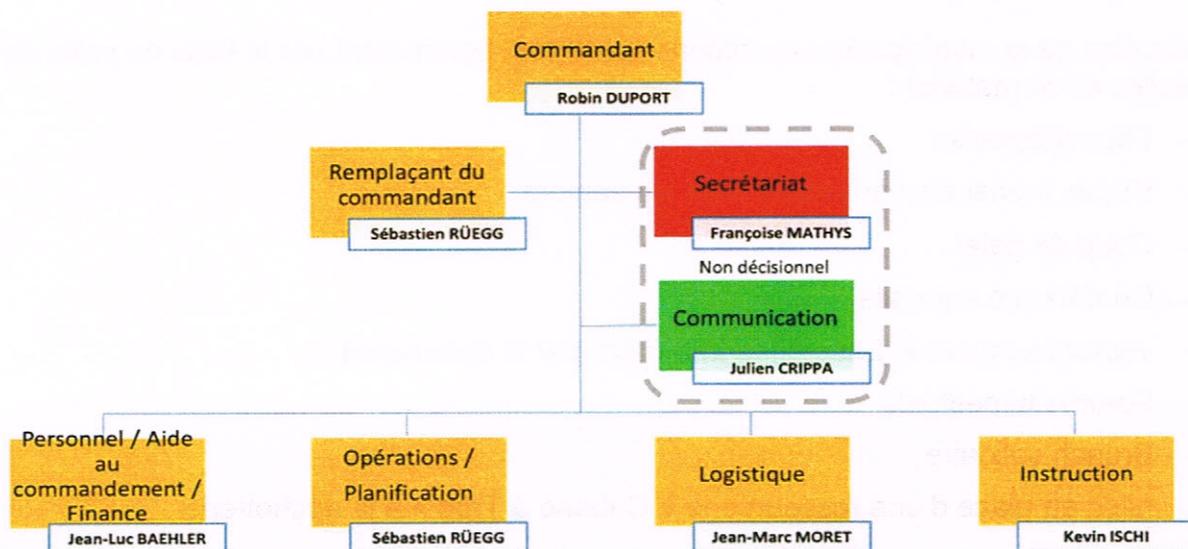
### **Incivilités, plaintes**

Il est à relever les actes suivants de compétence communale sanctionnés par une amende en 2022 :

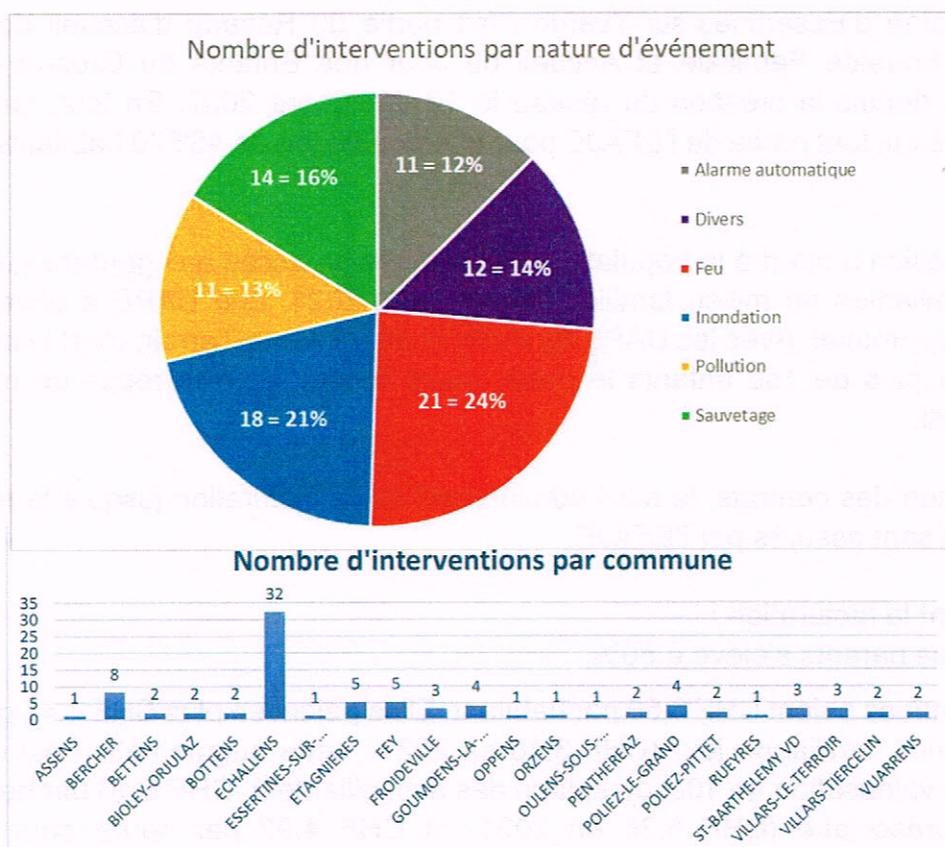
- 2 actes de littering (déchets déposés sur le domaine public)
- 1 acte d'incivilité
- 1 acte de troubles à la tranquillité

## d) SDIS

L'année 2022 a été marquée par la réorganisation interne du SDIS dont voici le nouvel organigramme 2022 :



Le SDIS est intervenu 87 fois, dont 5 hors du secteur Gros-de-Vaud. Pratiquement la moitié des interventions étaient des feux ou des inondations, comme vous pouvez le constater avec la statistique ci-dessous.



## 7. Sécurité sociale

### a) AGENDA 21

Soutien de la municipalité aux actions suivantes, notamment par le biais de prêts de salles et de matériel :

- Fête villageoise
- Repas mensuels conviviaux pour les seniors
- Coup de balai
- Conférence annuelle
- Journal semestriel Essertines-info (géré par la commune)
- Forums trimestriels
- Brunch solidaire
- Mise en place d'une ressourcerie « Cabane à Troc » à la déchetterie

---

### b) EFAJE

#### Accueil de jour de la petite enfance

La Commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie du Réseau d'accueil de jour de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs), depuis la création du réseau le 12 décembre 2007. En tout, ce sont 31 communes qui font partie de l'EFAJE pour une population de 45'570 habitants (45'008 en 2021).

Cette adhésion a offert à la population d'Essertines un accès aux garderies, UAPE et aux accueillantes en milieu familial. Depuis août 2021, une UAPE a ouvert sur le territoire communal. Avec les UAPE de Pailly et de Villars-le-Terroir, c'est la possibilité d'accueillir plus de 150 enfants le matin avant l'école, pour le repas de midi, puis l'après-midi.

L'élaboration des contrats, le suivi administratif de la facturation jusqu'à la résiliation du contrat sont assurés par l'EFAJE.

Concernant la facturation :

- la part des parents s'élève à 50%,
- les communes paient CHF 8,50 par habitant. Elles paient en plus CHF 4,47 par heure pour l'accueil familial de jour (CHF 3.46 en 2021 ; cette augmentation est en partie due à une valorisation de 10ct du salaire des accueillantes), CHF 5,16 par heure pour l'accueil préscolaire (CHF 5,36 en 2021) et CHF 4,92 par heure pour l'accueil

parascolaire (CHF 5,20 en 2021). Le nombre d'heures effective pour les accueillantes en milieu familial se monte à 11'225, 7'146 pour le préscolaire et 14'043 pour le parascolaire.

- la FAJE et l'OFAS octroient aussi des subventions.

Concernant les enfants d'Essertines, :

- 19 enfants sont accueillis par des accueillantes en milieu familial,
- 5 enfants sont accueillis dans 4 garderies (Les Hirondelles à Bercher, Perlimpinpin à Bettens, Rév'eil Matin à Echallens et L'Etang à Etagnières)
- 27 enfants sont accueillis à l'UAPE d'Essertines.

Les adolescents de 12 à 17 ans de de notre commune peuvent aussi bénéficier du « Midnight », organisés du côté d'Echallens et de Bercher.

Le projet « Midnight Echallens » pour les jeunes de la région d'Echallens a démarré le samedi 14 septembre 2019. La salle de sports du Collège des 3 Sapins est ouverte les samedis soir de 19h00 à 22h00 pour les adolescent-e-s de 12 à 17 ans. L'équipe de coaches prépare chaque samedi un programme riche et varié. C'est un lieu de rencontre où les adolescents peuvent jouer, faire du sport ou simplement discuter et ce gratuitement et sans inscription au préalable, le tout dans une ambiance agréable.

## 8. Services industriels

### a) Voirie

Deux employés communaux oeuvrent au service de la collectivité pour un total, au 31.12.2022, de 1.8 EPT. Ils ont la responsabilité et les tâches notamment d'assurer le fonctionnement de la STEP, du réseau d'eau potable, des chauffages des bâtiments, de la déchetterie, du congélateur et d'entretenir les routes, chemins et trottoirs communaux, le terrain de sports, les places de jeux et les cimetières. Ils sont également engagés en cas d'imprévus techniques et de manifestation.

En raison de pannes récurrentes et de l'opportunité d'une offre attractive, nous avons remplacé le petit tracteur par une machine neuve. Son utilité est multiple : tonte de l'herbe, déneigement des trottoirs, combinaison avec le kärcher (désherbage), transport de matériel, etc. Sur le plan financier, nous bénéficierons d'un important retour péréquatif (budget routes).

Par ailleurs, la collaboration avec la municipalité de Vuarrens s'est poursuivie. Elle consiste en des échanges entre employés communaux (1h.00 de travail par un employé Vuarrens est compensée par 1h.00 de travail par un employé d'Essertines et vice versa). Prévus au départ pour profiter d'un concierge engagé par Vuarrens (concept abandonné), elle s'est poursuivie avec une collaboration dans d'autres domaines : faute de personnel formé à Vuarrens, nos employés assurent actuellement la responsabilité de la STEP de Vuarrens. Cette collaboration présente aussi l'avantage de travailler en équipe pour certaines activités.

---

### b) Energie

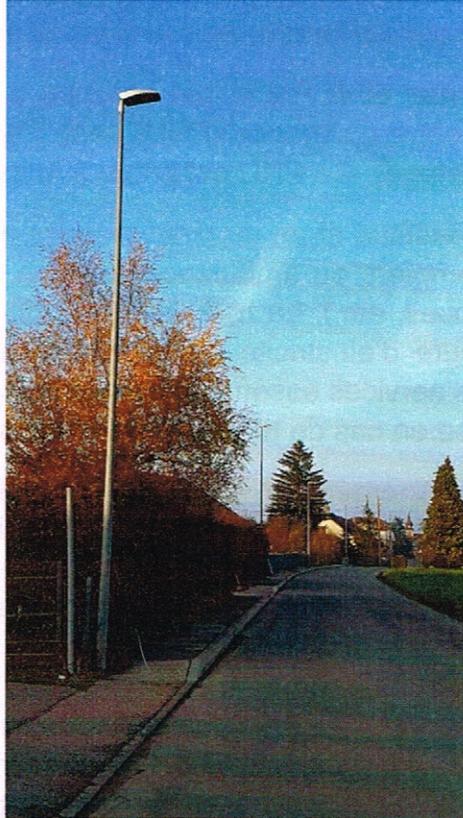
#### Passage en LED de l'éclairage public

En date du 13.12.2021, le Conseil communal a accepté le préavis 08/2021 et a octroyé à l'exécutif un crédit d'investissement de fr. 190'000.- pour remplacer les luminaires énergivores, désuets et défectueux, conçus avec du mercure et du sodium, par des luminaires LED de dernière génération.

Durant le dernier trimestre 2022, l'entreprise Romande Energie Services (qui a remporté le marché public) a effectué ces travaux à Essertines, Epautheyres et La Robellaz. Pour rappel, Nonfoux est déjà équipé en LED.

Le gestionnaire du réseau de distribution (GRD), Romande Energie SA, a accordé un délai de 5 ans à notre commune pour sortir physiquement les systèmes d'éclairage public propriété de la commune de ses armoires moyenne tension. L'exécutif en a donc profité pour faire installer 7 armoires techniques pour assurer la distribution, ceci

pour se conformer aux exigences du (GRD), action qui nous permet aussi et surtout de passer de la consommation au forfait à la consommation au compteur. Nous ne paierons ainsi dorénavant que l'électricité effectivement consommée. Selon les modèles théoriques à disposition, nous nous attendons à une économie substantielle. La consommation en kWh et la facture devraient être divisées par quatre. Enfin nous avons acquis un système de télégestion qui nous permettra d'effectuer nous-mêmes des réglages plus fins et d'obtenir des économies d'énergie supplémentaires.



### **Projet de parc éolien « Tous-Vents »**

La société Alpiq Suisse SA envisage la construction d'un parc éolien regroupant 7, voire 8 éoliennes, ceci sur le territoire des communes de Vuarrens, Pailly, Orzens, Ursins et Essertines-sur-Yverdon.

Nous rappelons que les exécutifs précités ont signé le 03.07.2008 un contrat, puis en date du 11.05.2010 un avenant. Les exécutifs actuels restent liés par les obligations contenues dans ces documents.

A ce jour, aucune démarche n'a été entreprise par Alpiq envers notre autorité. L'exécutif observe l'évolution au niveau fédéral et cantonal, mais n'envisage pas d'être proactif.

## Crise énergétique

Les conséquences géopolitiques de la guerre en Ukraine et les arrêts pour révisions des centrales nucléaires françaises ont contraint les autorités de notre pays à prendre des mesures.

Sur le plan fédéral, c'est le plan Ostral sur 4 niveaux (économies sur base volontaire, restrictions de consommation, contingentement et délestage) qui a été mis sur pied pour faire face à une possible crise énergétique et éviter d'arriver à une situation de blackout (réseau électrique qui s'effondre, Suisse dans le noir).

L'Etat-major cantonal de crise et le Préfet ont ordonné à toutes les communes de préparer un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) dans l'hypothèse où il y aurait des coupures d'électricité (délestage). Ce PRU est prévu à la salle de la Balance.

Un comité de crise a été constitué et un matériel préparé et réuni (premiers secours, radios pour appeler les pompiers ou ambulances en cas de coupure, génératrices, réserves de carburant, accueil, etc.). Le rôle de l'exécutif, avec son personnel, était d'assurer en cas de coupure d'électricité un accueil et un soutien aux personnes vulnérables et d'assurer les services essentiels de l'administration. Cette organisation est appelée à rester sur pied en cas de tous types de crises qui pourraient subvenir.

Durant cette possible crise énergétique, les objectifs de la Commune ont été de : assurer l'approvisionnement en eau potable, assurer le traitement des eaux usées à la STEP d'Essertines, assurer la récolte hebdomadaire des sacs poubelles incinérables, assurer le service à la déchetterie, si nécessaire éteindre l'éclairage public, assurer le déneigement et le salage, interdire l'accès au congélateur communal lors des heures de délestage, assurer autant que possible les services administratifs (greffe, contrôle des habitants, bourse), conserver le contact avec les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées, assurer l'approvisionnement en essence et mazout pour le fonctionnement des génératrices, des tracteurs, des véhicules communaux, des machines de la voirie, ainsi que des véhicules privés du collège municipal et des employés engagés en cas de crise, assurer les services funèbres, assurer le fonctionnement du PRU et des services liés

Notre commune a contribué aux efforts d'économie d'énergie notamment en incitant son personnel aux économies d'électricité et en baissant la température de chauffe dans tous ses bâtiments, y compris dans les écoles.

Grâce notamment à une météo clémente, à des mesures d'économie et plusieurs périodes de pluviométrie en altitude permettant de remplir les barrages, le stade du délestage n'a pas été atteint et le PRU n'a pas dû être mis en service.

## Projet d'autoconsommation d'électricité photovoltaïque

Durant les mois de septembre et octobre 2022, une toiture photovoltaïque intégrale a été installée sur le nouveau complexe communal. Elle représente 488 panneaux solaires et près de 1'000 m<sup>2</sup> de toiture photovoltaïque. 2 onduleurs installés par la suite permettront de transformer le courant continu en courant alternatif. Cette installation devrait produire annuellement environ 180'000 kWh/année, soit la consommation annuelle de 52 ménages.

En vue de mieux rentabiliser cette installation, un câble souterrain sera tiré jusqu'à la grande salle communale. Il permettra au Petit Marché local et à la commune (pour l'utilisation de la grande salle) d'autoconsommer un maximum d'électricité solaire.

Il est imaginable que 2/3 de la consommation d'électricité du nouveau complexe communal (écoles, administration, voirie) et des usagers de la grande salle communale soit autoconsommée. Une partie de l'électricité pour alimenter 2 bornes de recharge pour voitures électriques pourra également être autoconsommée sur place.

La mise en service aura lieu au printemps 2023.



## 9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon

- vu le préavis n° 07/2023
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances

**d é c i d e**

- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- d'en donner décharge à la Municipalité

Le Syndic

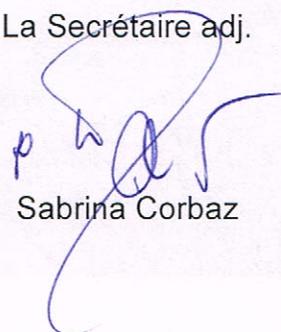


Alexandre Gygax

Pour la Municipalité



La Secrétaire adj.



Sabrina Corbaz

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 juin 2023

Municipal responsable : Alexandre Gygax